

## La suppression du taux spécial de TVA met-elle en péril la compétitivité de l'hôtellerie suisse?

Le taux spécial de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) applicable à l'hôtellerie (taux spécial: 3,6%; taux normal: 7,6%) a été introduit en Suisse en octobre 1996, afin d'améliorer la compétitivité de l'hôtellerie suisse au niveau des prix. Le Conseil fédéral est d'avis que l'amélioration de la compétitivité est un argument qui ne justifie pas de maintenir durablement ce taux spécial et qu'il convient donc de ne pas le proroger au-delà de l'année 2006. De son côté, la Société suisse des hôteliers (SSH) souhaite inscrire le taux spécial dans la Constitution. Une étude du groupe des économistes de l'Administration fédérale des finances (AFF)<sup>1</sup> démontre que l'ancrage d'un taux spécial pour l'hôtellerie dans la Constitution n'est pas justifié. Selon cette étude, la suppression du taux spécial n'exerce qu'une influence mineure sur le nombre de nuitées.



Les analyses montrent que le cours du franc suisse a une influence plus sensible que la TVA sur le nombre de nuitées à l'hôtel de nos hôtes étasuniens et allemands. Photo:Keystone

### Le tourisme, branche exportatrice

La SSH accorde une grande importance au secteur du tourisme en tant que branche exportatrice. Mesuré aux recettes provenant des exportations, le tourisme a certes occupé la troisième place, durant la dernière décennie, derrière l'industrie chimique et celle des machines. Un examen plus approfondi relativise toutefois ce constat. D'une part, les recettes provenant du tourisme comprennent par exemple aussi celles qui résultent du séjour d'étudiants étrangers et de personnes qui

viennent se faire hospitaliser en Suisse. Si l'on ne tient compte que des recettes des voyages d'affaires et des vacanciers, le tourisme occupe en 2001 le quatrième rang, derrière l'industrie horlogère. D'autre part, l'importance relative du tourisme a régressé de 1990 à 2001. Alors qu'en 1990 les recettes provenant de ce secteur s'élevaient encore à 6% des recettes totales de nos exportations, leur part n'atteignait en 2001 que 4%. En comparaison des deux industries d'exportation les plus importantes, l'industrie chimique (34%) et l'industrie des machines (29%), le pourcentage réalisé par le secteur du tourisme est modeste. Cette branche a certes un caractère d'exportation, mais le fait de subventionner durablement l'hôtellerie par un taux spécial ne se justifie pas en invoquant l'importance particulière du tourisme par rapport à nos exportations.



**Carsten Colombier**  
Membre du groupe des économistes de l'Administration fédérale des finances, section Politique économique et monétaire Administration fédérale des finances (AFF), Berne

### Avantage concurrentiel: une charge fiscale modeste

Même si l'on abolit le taux spécial en vigueur et que l'hôtellerie suisse se trouve ainsi assujettie au taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée de 7%, elle supporterait encore

une charge fiscale inférieure à celle de presque tous les pays concurrents européens (par ex. Autriche et Italie: 10%; Allemagne: 16%). La France fait exception, avec un taux spécial de 5,5%. En argumentant qu'en comparaison internationale la part que représentent les impôts directs dans les recettes fiscales totales de la Suisse est élevée et que les pays ont des systèmes fiscaux différents, la SSH établit un rapport entre taux normal et taux spécial de TVA pour déterminer l'indicateur de la charge fiscale de l'hôtellerie suisse. Cet indicateur ne tient toutefois pas compte des différents systèmes fiscaux qui prévalent d'un pays à l'autre – exactement comme pour la comparaison des taux spéciaux de TVA en chiffres absolus que critique la SSH.

Pour mesurer l'influence de l'imposition directe sur la compétitivité de l'hôtellerie suisse, il convient d'utiliser le concept du taux d'impôt marginal effectif.<sup>2</sup> Avec un taux d'impôt de 12,5% pour une entreprise représentative, le taux d'impôt marginal en Suisse est bien inférieur à celui de la plupart des autres concurrents européens (Autriche: 18,3%; France: 30,1%; Italie: 13,7%; Allemagne: 25,3%).<sup>3</sup> Les hôtels situés sur le territoire suisse disposent donc d'un avantage concurrentiel en ce qui concerne la charge fiscale.

### Les éventuels facteurs déterminant la demande en prestations touristiques

Pour calculer les effets d'une suppression du taux spécial sur les nuitées en Suisse, le groupe des économistes a effectué une analyse de régression portant sur les années 1993 à 2001.<sup>4</sup> L'étude a porté sur les motifs qui déterminent les hôtes à effectuer des voyages en Suisse. Les motifs économiques découlent de la théorie des ménages. Selon cette théorie, un ménage maximise son utilité en faisant varier la quantité des biens qu'il consomme en fonction d'un revenu donné et des prix du marché. Les indicateurs qui déterminent la demande touristique indigène sont, pour le revenu, le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse et, pour les prix des hôtels, le niveau relatif des prix dans l'hôtellerie, exprimé par le rapport entre l'indice des prix à la consommation dans l'hôtellerie et l'indice des prix à la consommation. De plus, en ce qui concerne les hôtes étrangers potentiels, on admet qu'ils font leurs calculs dans leur propre monnaie. C'est pourquoi les taux de change sont un facteur supplémentaire de détermination de la demande touristique étrangère, dont il faut tenir compte. En intégrant le PIB des principaux pays de provenance des hôtes, on prend également en compte l'évolution conjoncturelle spécifique à chaque pays.

### Les hôtes étrangers tiennent compte des taux de change

Pour déterminer les facteurs qui influencent la demande touristique étrangère, nous avons analysé les deux pays de provenance des hôtes les plus importants pour la Suisse, à savoir les États-Unis et l'Allemagne. Depuis 1978, ces deux pays représentent environ 40% du nombre de nuitées des hôtes étrangers dans nos hôtels. Les résultats des analyses de régression montrent que seul le cours du franc suisse a eu une influence statistique sensible sur le nombre des nuitées à l'hôtel des États-Unis et des Allemands. D'après notre étude, ni la situation conjoncturelle spécifique à chaque pays, et donc l'évolution du revenu, ni le niveau des prix dans l'hôtellerie suisse ne jouent un rôle empirique prépondérant dans la décision des citoyens étasuniens et allemands de venir passer des vacances en Suisse. Ces résultats se confirment lorsque l'on tient compte de l'ensemble de la demande hôtelière des étrangers.

### Pourquoi les prix des hôtels ne sont pas déterminants

D'après la théorie économique, la question de savoir si l'augmentation des prix dans le pays d'accueil résulte d'une modification du taux de change ou d'une adaptation des prix en francs suisses, ne devrait avoir aucune importance pour les hôtes étrangers, qui calculent en prix indigènes. Une explication possible du constat empirique inverse pourrait être que les hôtes étrangers intègrent dans leurs calculs une certaine augmentation des prix des hôtels indigènes. Quant à l'évolution des taux de change, elle est souvent imprévisible compte tenu de variations inattendues qui peuvent conduire les acteurs à modifier leurs plans. Ce raisonnement suppose implicitement que les hôtes étrangers potentiels suivent les prix des hôtels pendant plusieurs années et décident, année après année, s'ils vont ou non passer leurs vacances en Suisse. L'obtention d'informations sur les prix est toutefois liée à des coûts, d'où l'idée que les vacanciers qui ont un intérêt à choisir la Suisse comme destination se décident en fonction du cours du franc suisse, celui-ci étant facile à connaître en consultant les médias.

De plus, il ne faut pas oublier que les hôtes étrangers font souvent leurs réservations par l'intermédiaire d'une agence et qu'ils paient ainsi directement leurs nuitées en monnaie nationale. La formation du prix de vente d'un produit proposé par l'agence peut dépendre d'autres facteurs bien plus importants que le niveau des prix de l'hôtellerie suisse – le taux de change et, par exemple, la structure des

Encadré 1

#### Les arguments de la Société suisse des hôteliers en faveur d'un ancrage dans la Constitution du taux spécial de TVA pour l'hôtellerie

- Les prestations d'hébergement ont un caractère d'exportation: environ 60% des nuitées sont imputables aux clients étrangers des hôtels suisses.
- Les avantages concurrentiels des pays étrangers: le rapport entre taux spécial et taux normal de la TVA est, entre autres, plus avantageux dans la plupart des autres pays.
- L'érosion de la compétitivité de l'hôtellerie suisse dans les années nonante: elle est due à une évolution défavorable du taux de change et aux récessions qui ont frappé les principaux pays de provenance de la clientèle hôtelière. L'introduction du taux spécial à fin 1996 a permis une forte augmentation de la demande en nuitées («effet structurel»).
- Renchérissement constant de l'offre de services en Suisse: en comparaison avec la zone euro, le panier de la ménagère en Suisse est de 5% plus cher.
- Pression fiscale particulière due à la TVA qui grève l'hôtellerie, branche intensive en personnel.
- En dépit d'une hausse du taux de la TVA, les recettes de la Confédération pourraient subir des pertes consécutives aux importantes baisses du chiffre d'affaires qui frapperaient la branche.
- Le tourisme constitue l'épine dorsale des régions de montagne à faibles structures.

Source: Société suisse des hôteliers (décembre 2001), prise de position concernant le nouveau régime financier.

coûts de l'agence. C'est ce qui explique que le prix des hôtels en Suisse ne constitue finalement qu'un critère accessoire du choix de la Suisse par les hôtes étrangers potentiels.

### L'influence de la conjoncture n'est pas significative

À l'inverse du taux de change, la conjoncture qu'ont connue les États-Unis et l'Allemagne durant la période considérée, qui va de 1983 à 2001, n'a pas eu d'influence majeure sur le nombre des nuitées. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de deux pays qui possèdent un niveau de vie élevé. De légères variations conjoncturelles ne se traduisent donc pas par de profondes modifications dans les plans de vacances de leurs citoyens. Par ailleurs, nous présumons que ce sont plutôt les citoyens aisés de ces États qui voyagent en Suisse, ceux dont le budget subit le moins fortement les variations conjoncturelles. Le fait que nous n'ayons pas pu constater que le niveau des prix en Suisse – alors que nous sommes considérés comme un pays où la vie est chère – ait eu une influence statistique majeure sur le nombre des nuitées des hôtes étrangers corrobore l'hypothèse que ce sont principalement les touristes aisés qui visitent la Suisse.

### Les Suisses sont plus sensibles aux prix que les hôtes étrangers

Selon l'analyse statistique, les Suisses intègrent les prix des hôtels dans leur décision de voyager. Celle-ci dépend également des taux de change.<sup>5</sup> Ainsi, plus le franc suisse a tendance à baisser par rapport au dollar US – ce qui renchérit les vacances à l'étranger – plus les Suisses privilégient leur pays comme lieu de vacances.

### La météo et le service constituent des facteurs déterminants

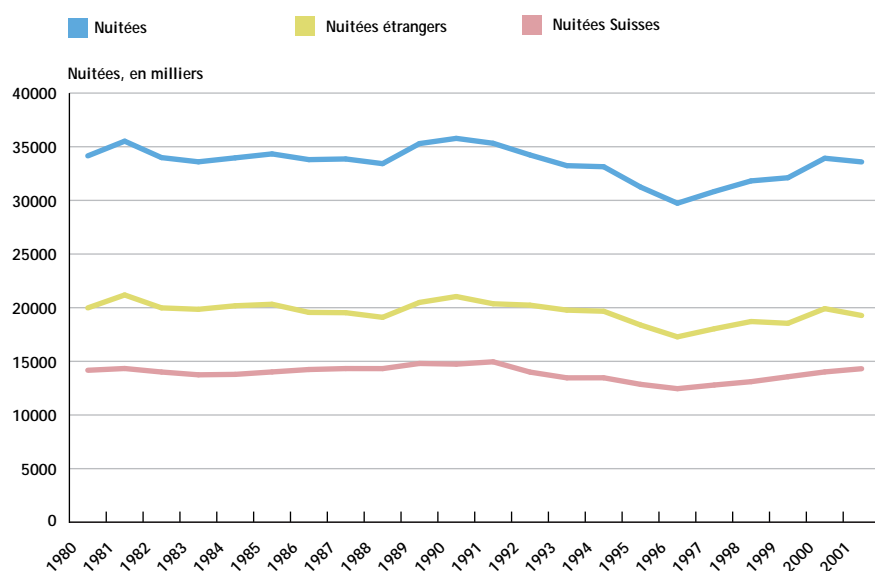
Le fait que les variables économiques (revenu et prix) que nous avons retenues ne contribuent guère à expliquer l'évolution des nuitées des touristes indigènes (environ 15%) et étrangers (environ 38%) nous incite à conclure que des facteurs non-économiques, tels que les prévisions météorologiques ou la qualité des prestations offertes, pourraient jouer un rôle plus important.

### La demande touristique est peu sensible aux prix

Une estimation de l'effet d'une hausse de la TVA de 4 points de pourcentage se fondant sur les analyses de régression effectuées (voir

Graphique 1

Suisse: évolution du nombre de nuitées 1980–2001 (en milliers)



Source: OFS / La Vie économique

Tableau 1

Relèvement du taux spéciale (3,6%) au taux de TVA (7,6%): effet sur le nombre de nuitées pour l'année 2001 (en milliers de nuitées)

	Étrangers	Suisses	Total
Valeur effective 2001	19273	14313	33586
Valeur de régression 2001	18170	14223	32394
Valeur de régression 2001 après relèvement de la TVA	18125	13911	32037
Effet de la charge fiscale (en valeur absolue)	-45	-312	-357
Effet de la charge fiscale (en %)	-0.25%	-2.19%	-1.10%
Élasticité	-0.06	-0.55	-0.28

Source: Colombier / La Vie économique

1 Voir Colombier, 2002.

2 Le taux d'impôt marginal effectif indique la charge fiscale qui grève un investissement supplémentaire encore rentable d'une entreprise.

3 Voir Gutekunst et Schwager, 2002, paragraphe 6 et Lande, 2001, p. 6.

4 Pour d'autres données relatives à l'analyse empirique, voir Colombier, 2002, pp. 15 ss et 33ss.

5 À ce sujet, voir également Aepli et Moser, 1999, p. 80.

6 Les estimations qui concernent les variations dans les nuitées et le chiffre d'affaires par exploitation se fondent sur les données disponibles du nombre d'hôtels et du prix moyen de logement de l'année 1999 (voir Hotel-Panel, 1999, pp. 4 et 7).

7 Pour une présentation détaillée, voir Colombier, 2002, pp.28–31.





Photo: Keystone

Les prévisions météorologiques ou l'offre touristique – par exemple, un enneigement assuré par de la neige artificielle – ont davantage de poids dans le choix des vacances que l'évolution des prix.

tableau 1) confirme cette conclusion. Nous avons étudié quelles seraient les incidences sur l'hôtellerie, toute chose étant égale par ailleurs, d'un relèvement du taux spécial au niveau du taux normal en admettant que les hôteliers répercutent pleinement l'augmentation de la TVA sur le prix des nuitées. S'il n'y a pas d'inflation, le niveau relatif des prix indigènes pour les prestations d'hébergement augmente dans ce cas de 4 points de pourcentage. Le niveau des prix de l'année 2001 est utilisé dans notre exemple. Pour pouvoir isoler l'effet de l'augmentation de la TVA, nous admettons que les autres facteurs déterminants sont stables et restent au même niveau qu'en 2001. Mais l'évolution effective des nuitées dépend aussi de variables non quantifiables, telles que les prévisions météorologiques, dont nous n'avons pas tenu compte. Pour mesurer l'effet de la charge fiscale, nous n'avons donc pas considéré le nombre effectif des nuitées de l'année 2001

mais le nombre estimé des nuitées résultant de l'analyse de régression (voir valeur de régression, *tableau 1*).

Cette recherche – à interpréter comme une simple information sur l'effet d'une hausse de la TVA sur les nuitées – montre que la demande dans le secteur du tourisme réagit dans l'ensemble de manière relativement inélastique à une augmentation du niveau relatif des prix. Ainsi, la demande en prestations d'hébergement régresse de 0,28% (hôtes suisses: -0,55%; hôtes étrangers: -0,06%) lorsque le niveau des prix augmente de 1%. L'élasticité du prix étant inférieure au montant de 1, elle doit être qualifiée d'inélastique. Chaque établissement hôtelier enregistrerait en moyenne 63 nuitées de moins en 2001. Cela correspond à un recul du chiffre d'affaires de 1% ou de 5 100 francs.<sup>6</sup> Selon cette évaluation, une hausse de la TVA n'entraînerait pas de recul sensible de la demande dans l'hôtellerie.

## Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ne sont pas défavorisés

Dans son argumentation, la SSH met en évidence le fait que le système actuel de la TVA discrimine l'hôtellerie, un secteur qui occupe une main-d'œuvre abondante. D'après l'analyse du groupe des économistes, la charge fiscale des entreprises dépend des conditions des marchés sur lesquels elles sont actives.<sup>7</sup> Une entreprise peut répercuter sa charge fiscale sur les fournisseurs, les consommateurs ou les travailleurs. Plus ces groupes réagissent de manière élastique à une modification des prix, plus faible est la part de la charge fiscale qui peut être répercutée. En admettant une offre de biens relativement élastique et une demande relativement élastique des travailleurs des entreprises assujetties à la TVA, la possibilité de répercuter la charge fiscale dépend donc de l'élasticité de la demande des consommateurs et de l'élasticité de l'offre des fournisseurs et des travailleurs. Dans ces conditions, les entreprises intensives en personnel ont à supporter une charge fiscale supérieure à celles qui sont intensives en capital s'il n'existe qu'une seule possibilité, celle de répercuter la charge fiscale sur les fournisseurs de prestations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée. Les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre ne sont pas désavantagées si – comme cela est prévu – la charge fiscale peut être répercutée sur les consommateurs. Elles sont même privilégiées si la charge fiscale est uniquement répercutée sur le facteur travail. Le système de la TVA n'exerce donc pas d'effet discriminatoire sur les secteurs occupant une main-d'œuvre abondante.

grande égalité de traitement des différentes branches, sans qu'il faille pour autant s'attendre à des conséquences économiques graves pour le tourisme.

Enfin, grâce à l'encouragement direct du tourisme limité à la période 2003–2007, le Conseil fédéral peut soutenir de manière mieux ciblée les régions défavorisées de montagne plutôt que de faire également profiter, par des subventions indirectes liées au taux spécial, les établissements hôteliers de Genève ou de Zurich qui n'ont pas besoin d'une aide structurelle. ■

## Conclusion

D'après les résultats de l'étude du groupe des économistes, la demande d'ancrer le taux spécial de la TVA dans la Constitution en raison des désavantages concurrentiels que subit l'hôtellerie suisse n'est pas défendable. L'étude montre qu'en fonction d'une demande relativement inélastique par rapport au prix, il est possible de répercuter une hausse de la TVA sur les consommateurs sans craindre une baisse sensible du chiffre d'affaires.

Outre les variations des taux de change, les facteurs non-économiques revêtent une importance particulière dans la demande de prestations touristiques. De plus, au niveau de l'offre, l'avantage concurrentiel que représente une charge fiscale basse en comparaison internationale demeure, même après une hausse de la TVA.

Par la suppression du taux spécial, le système de la TVA peut évoluer vers une simplification, une meilleure transparence et une plus

Encadré 2

### Ouvrages de référence

Aeppli R. et T. Moser, *Auswirkungen der Währungsunion auf den Schweizer Tourismus*, étude du KOF/ETH Zurich sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie, Tourisme, 1999.

Colombier C., *Der «Elchtest» für den Sonder-satz der Mehrwertsteuer in der Hotellerie*, Groupe des économistes de l'Administration fédérale des finances, document de travail n° 3, 2002.

Gutekunst G. et R. Schwager, *Steuerbelastung von Unternehmen im Alpenraum*, ZEW *Wirtschaftsanalysen*, Schriftenreihe des ZEW Bd. 59, 2002.

Lande M. van der, *The effective tax burden of companies in the member states of the EU*, Summary Report, éd. Baker & McKenzie, mars 2001.

*Hotel-Panel 1999 – Chiffres et faits concernant l'hôtellerie suisse*, éd. Office fédéral de la statistique, Société suisse des hôteliers, Société suisse de crédit hôtelier.